



cétate de plomb, de poudre de liège et de couleurs variées, étendu en couche de 2 à 3 millimètres d'épaisseur sur une toile grossière. Tous les employés de la Bataille... Le constitue un perfectionnement à la fabrication d'un produit analogue, le kamptulion, obtenu en mélangeant du liège pulvérisé et du caoutchouc.

Isle de Belfort, sculpture colossale de M. Bartholdi, élevée en 1880 à Belfort, en souvenir de l'héroïque défense de cette ville. Le lion, en grès vosgien, est placé sur une plate-forme, devant le front du rocher sur lequel est édifiée la forteresse qui porte son nom de Châtelet et qui domine la ville. L'énergie de la résistance est admirablement rendue par l'attitude calme et fière de ce grand lion qui semble s'incruster sur le sol de la patrie. Ses larges pattes, rigidement tendues, brisent la flèche qui lui a été lancée. Sa tête droite et menaçante regarde l'ennemi : « C'est le type de la majesté dans la force, dit M. Louis Ménard. Ni grimement de dents, ni hémissement de crierie, rien d'excessif, aucune de ces exagérations d'expression qui dépassent le but. On ne saurait guère signaler, pour diminuer la portée de l'œuvre, que l'imitation de Barye, qui est évidente. »

Une reproduction au Lion de Belfort, en cuivre martelé, haute de 10 mètres, longue de 7 mètres, élevée, depuis le 20 septembre 1880, sur la place Denfert, à Paris.

LIOTINÉS s. m. pl. (li-to-ti-iné — de Liot, nom propre). Zool. Sous-famille de molluscs gastropodes, de la famille des Trochidés, renfermant les genres Liotia, Acherobis, Cyclostoma, etc. Les coquilles de liotinés sont caractérisées par : forme le plus souvent déprimée, turbinée et ombiliquée de saillies, bourrelets et stries longitudinales et radiales transversales; la bouche ronde, avec un opercule mince, calcaire, et un revêtement interne corné. Les liotias vivent en divers mers; il en existe des formes fossiles.

LILOVILLE (Joseph), mathématicien français, né à Saint-Omer le 24 mars 1806. — Il est mort à Paris le 19 septembre 1882.

LIQUILLE (Henri), médecin et homme politique français, né à Paris le 10 août 1837. Il est mort dans la même ville le 10 juin 1887. Nous avons fait connaître au tome XVI du Grand Dictionnaire la congrue conduite de M. Henri Liouville pendant la guerre de 1870. Quatre années auparavant il s'était déjà signalé par son dévouement et son sang-froid. Interne des hôpitaux de Paris en 1866, il était rendu à Amiens lors de l'épidémie cholérique de cette ville et y avait mérité une médaille d'honneur. Chef de laboratoire à l'Hôtel-Dieu en 1872, agrégé de médecine en 1875, il avait été nommé, la même année, médecin des hôpitaux et attaché au bureau central. Il entra en 1876 dans la vie politique comme député de l'arrondissement de Commarcy, où il fut élu par 10,596 voix, contre 8,365 données à M. Buffet. Réélu le 14 octobre 1877 par 12,424 voix, il cessa de puis de représenter l'arrondissement de Commarcy. Le 4 octobre 1885, il fut élu député de la Meuse. De 1876 au jour de sa mort, il a fait partie du groupe de l'union républicaine. Il vécut aujourd'hui l'union des gauches; il en fut longtemps le questeur et rendit de très grands services à la cause républicaine. Esprit tolérant, il se montra dans les arrangements de son convaincu de la politique d'union et de concorde préconisée et pratiquée par Gambetta, qui le tenait en haute estime.

LIPOCHLORE s. f. (li-po-klo-re — du gr. lipos, gras; chlores, vert [po-chloro-phyllé]). Bot. Matière grasse accompagnant la chlorophylle dans les corps chlorophylliens. On dit aussi GRAISSE CHLOROPHYLLIENNE.

LIPOMATOSE s. f. (li-po-ma-to-se — rad. lipome). Pathol. Etat de l'individu qui est porteur de lipomes multiples. Se dit aussi, par extension, d'individus chez lesquels le tissu adipeux est très développé, les polysarcotiques.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

— Encycl. De tous les néoplasmes le lipome est celui qui est constitué le plus exactement par l'hypertrophie d'un tissu normal. C'est aussi celui qui présente le moins de malignité; on ne connaît pas de cas de récidive après extirpation, encore moins de généralisation par propagation aux ganglions lymphatiques et aux organes centraux. Le plus souvent les lipomes siègent dans le tissu cellulo-adipeux sous-cutané ou dans les espaces intermusculaires. Ils peuvent être multiples. Broca en a compté plus de 2,000 chez le même individu; ils peuvent atteindre un poids de 2 kilogrammes. Leur extirpation n'est indiquée que lorsqu'ils provoquent par voisinage une gêne fonctionnelle ou bien la difformité.

LIPOTÈNE s. m. (li-po-tè-ne — du gr. leipon, abandonner; pténe, qui vole). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipotènes se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

Sous sa forme ailée (ornithobia ou anapera pallida), cet insecte vit sur les oiseaux jusqu'en automne; il perd alors ses ailes et devient la liptopène du corf (lipoptena cervi), mouche aptère très abondante sur les cerfs, les chevreuils, les daims et même les sangliers. Ce remarquable diptère rappelle les transmissions des vers ectoparasites. Dès l'automne les ornithobies voltigent dans les bois, à la recherche des animaux sur lesquels elles doivent se fixer pour perdre leurs ailes; leur instinct les porte à se jeter sur les personnes couvertes de vêtements de couleur brune ou fauve rappelant la livree des hôtes des bois.

LIPPMANN (Gabriel), physicien français, né à Halletsch (Luxembourg) le 16 août 1845. Après avoir étudié la chimie et la physique dans les laboratoires les plus renommés de l'Allemagne et publié au cours de ces études quelques recherches personnelles de chimie, il fut vivement attiré par le monde savant en 1876 par une thèse magistrale sur la Relation entre les phénomènes électriques et capillaires. En continuant ses études dans cette direction avec une finesse et une précision remarquables d'expérimentation, il tira de son sujet tout ce qu'il contenait. Ces beaux travaux le conduisirent à l'invention de l'électromoteur capillaire, qui est une merveille de sensibilité, et celle du moteur électro-capillaire et de l'électromoteur capillaire. Il s'est aussi occupé de la polarisation des piles et des électrolytes, de la dilatation électrique du verre, de la mesure des résistances et de la détermination de l'ohm. Il a énoncé le principe de la conservation de l'électricité, et en a déduit des conséquences importantes, notamment la nécessité de contraction électrique des gaz, qui a été en effet observée depuis par Quincke (1880). Un pareil bagage désignait déjà, deux ans plus tard, le jeune Liouville, appelé à la succession de M. Lamont dans une des chaires de physique expérimentale; il avait été élu membre de l'Académie des sciences le 4 février 1886. Il a publié son Cours de thermodynamique (Paris, 1880) et son Cours d'acoustique et d'optique (Paris, 1888).

LIPPMANN (Maxime), homme politique français, né à Nyons (Drôme) le 2 août 1818. — Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1831 et de 1838, mais il fut élu député de Nyons le 5 janvier 1839. — LISSONNE (Maxime), révolutionnaire français, né à Paris en 1839. — Il revint en France après l'armistice de 1850, dirigea quelque temps les Bouffes-du-Nord et prit fréquemment part aux réunions politiques. En 1854, il fonda l'Ami du peuple, journal anarchiste, et l'année suivante ouvrit un cabaret, qu'il appela la Taverna du baigne, où il recevait ses amis. Il fut arrêté, en 1855, par les gendarmes. Cet établissement était situé dans un baraquement en planches, sur le boulevard Rochechouart; on y était reçu, à l'entrée, par un garde-chiourme, et le public était admis par un passage souterrain qui conduisait à Dante, que l'espérance était bannie de ce lieu. Malheureusement pour M. Lissonne, son bagne pour rien se trouvait situé sur un terrain qui appartenait à un riche marchand, fit à l'ancien membre de la Commune sommation de déguerpir. Mais M. Lissonne ne se contentait pas d'être directeur de la résistance. Les spectacles de son théâtre, les Bouffes-du-Nord sentaient à agiter en lui le démon de la scène, et il convia les Parisiens à assister au mois de janvier 1856 à la représentation d'un acte de son composition, les Folies-Rambuteau; ce chef-d'œuvre s'appelait : Une joie... Fut Délogé du boulevard Rochechouart, M. Lissonne s'établit rue de Valenciennes, où il se fit un théâtre, et fonda le Cabaret de la Révolution, qui n'eut que le précédent, qu'une existence éphémère. Ayant eu la fantaisie, en janvier 1858, de se rendre à une réception offerte à l'Élysée par le président de la République, il fut arrêté par les gendarmes, et fut conduit au Palais de Justice. Les juges le condamnèrent à six mois de prison, et le 17 juillet 1856. Cette nouvelle loi introduit, sous le nom de liquidation judiciaire, un véritable tempérament à la faillite. Aux termes de cette législation, le débiteur malheureux, mais de bonne foi, alors même qu'il est assigné en déclaration de faillite, peut obtenir le bénéfice de la liquidation s'il présente requête à cet effet au tribunal de commerce de son domicile, dans la quinzaine de la cessation de ses paiements. Les héritiers qui on font la demande dans le mois du décès de leur auteur, mort dans la quinzaine de la cessation de ses paiements, pourront également être admis au bénéfice de la liquidation judiciaire. Il en est encore ainsi des diverses sociétés en nom collectif, en commandite ou anonymes.

LIQUIDATION s. f. — Encycl. Législ. Liquidation judiciaire. La loi du 4 mai 1889 a apporté de profondes modifications au système des faillites tel qu'il avait été organisé par les articles 437 et suivants du Code de commerce et par la loi du 17 juillet 1856. Cette nouvelle loi a introduit, sous le nom de liquidation judiciaire, un véritable tempérament à la faillite. Aux termes de cette législation, le débiteur malheureux, mais de bonne foi, alors même qu'il est assigné en déclaration de faillite, peut obtenir le bénéfice de la liquidation s'il présente requête à cet effet au tribunal de commerce de son domicile, dans la quinzaine de la cessation de ses paiements. Les héritiers qui on font la demande dans le mois du décès de leur auteur, mort dans la quinzaine de la cessation de ses paiements, pourront également être admis au bénéfice de la liquidation judiciaire. Il en est encore ainsi des diverses sociétés en nom collectif, en commandite ou anonymes.

LIQUIDE s. m. (li-qui-de — du lat. liquidus, liquide). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOMATOSE s. f. (li-po-ma-to-se — rad. lipome). Pathol. Etat de l'individu qui est porteur de lipomes multiples. Se dit aussi, par extension, d'individus chez lesquels le tissu adipeux est très développé, les polysarcotiques.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOTÈNE s. m. (li-po-tè-ne — du gr. leipon, abandonner; pténe, qui vole). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipotènes se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPOCHLORE s. f. (li-po-klo-re — du gr. lipos, gras; chlores, vert [po-chloro-phyllé]). Bot. Matière grasse accompagnant la chlorophylle dans les corps chlorophylliens. On dit aussi GRAISSE CHLOROPHYLLIENNE.

LIPOMATOSE s. f. (li-po-ma-to-se — rad. lipome). Pathol. Etat de l'individu qui est porteur de lipomes multiples. Se dit aussi, par extension, d'individus chez lesquels le tissu adipeux est très développé, les polysarcotiques.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOTÈNE s. m. (li-po-tè-ne — du gr. leipon, abandonner; pténe, qui vole). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipotènes se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPIEN s. m. (li-pi-en — du gr. lipos, gras; pién, qui pousse). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipiens se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPPMANN (Gabriel), physicien français, né à Halletsch (Luxembourg) le 16 août 1845. Après avoir étudié la chimie et la physique dans les laboratoires les plus renommés de l'Allemagne et publié au cours de ces études quelques recherches personnelles de chimie, il fut vivement attiré par le monde savant en 1876 par une thèse magistrale sur la Relation entre les phénomènes électriques et capillaires. En continuant ses études dans cette direction avec une finesse et une précision remarquables d'expérimentation, il tira de son sujet tout ce qu'il contenait. Ces beaux travaux le conduisirent à l'invention de l'électromoteur capillaire, qui est une merveille de sensibilité, et celle du moteur électro-capillaire et de l'électromoteur capillaire. Il s'est aussi occupé de la polarisation des piles et des électrolytes, de la dilatation électrique du verre, de la mesure des résistances et de la détermination de l'ohm. Il a énoncé le principe de la conservation de l'électricité, et en a déduit des conséquences importantes, notamment la nécessité de contraction électrique des gaz, qui a été en effet observée depuis par Quincke (1880). Un pareil bagage désignait déjà, deux ans plus tard, le jeune Liouville, appelé à la succession de M. Lamont dans une des chaires de physique expérimentale; il avait été élu membre de l'Académie des sciences le 4 février 1886. Il a publié son Cours de thermodynamique (Paris, 1880) et son Cours d'acoustique et d'optique (Paris, 1888).

LIPPMANN (Maxime), homme politique français, né à Nyons (Drôme) le 2 août 1818. — Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1831 et de 1838, mais il fut élu député de Nyons le 5 janvier 1839. — LISSONNE (Maxime), révolutionnaire français, né à Paris en 1839. — Il revint en France après l'armistice de 1850, dirigea quelque temps les Bouffes-du-Nord et prit fréquemment part aux réunions politiques. En 1854, il fonda l'Ami du peuple, journal anarchiste, et l'année suivante ouvrit un cabaret, qu'il appela la Taverna du baigne, où il recevait ses amis. Il fut arrêté, en 1855, par les gendarmes. Cet établissement était situé dans un baraquement en planches, sur le boulevard Rochechouart; on y était reçu, à l'entrée, par un garde-chiourme, et le public était admis par un passage souterrain qui conduisait à Dante, que l'espérance était bannie de ce lieu. Malheureusement pour M. Lissonne, son bagne pour rien se trouvait situé sur un terrain qui appartenait à un riche marchand, fit à l'ancien membre de la Commune sommation de déguerpir. Mais M. Lissonne ne se contentait pas d'être directeur de la résistance. Les spectacles de son théâtre, les Bouffes-du-Nord sentaient à agiter en lui le démon de la scène, et il convia les Parisiens à assister au mois de janvier 1856 à la représentation d'un acte de son composition, les Folies-Rambuteau; ce chef-d'œuvre s'appelait : Une joie... Fut Délogé du boulevard Rochechouart, M. Lissonne s'établit rue de Valenciennes, où il se fit un théâtre, et fonda le Cabaret de la Révolution, qui n'eut que le précédent, qu'une existence éphémère. Ayant eu la fantaisie, en janvier 1858, de se rendre à une réception offerte à l'Élysée par le président de la République, il fut arrêté par les gendarmes, et fut conduit au Palais de Justice. Les juges le condamnèrent à six mois de prison, et le 17 juillet 1856. Cette nouvelle loi introduit, sous le nom de liquidation judiciaire, un véritable tempérament à la faillite. Aux termes de cette législation, le débiteur malheureux, mais de bonne foi, alors même qu'il est assigné en déclaration de faillite, peut obtenir le bénéfice de la liquidation s'il présente requête à cet effet au tribunal de commerce de son domicile, dans la quinzaine de la cessation de ses paiements. Les héritiers qui on font la demande dans le mois du décès de leur auteur, mort dans la quinzaine de la cessation de ses paiements, pourront également être admis au bénéfice de la liquidation judiciaire. Il en est encore ainsi des diverses sociétés en nom collectif, en commandite ou anonymes.

LIQUIDE s. m. (li-qui-de — du lat. liquidus, liquide). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOMATOSE s. f. (li-po-ma-to-se — rad. lipome). Pathol. Etat de l'individu qui est porteur de lipomes multiples. Se dit aussi, par extension, d'individus chez lesquels le tissu adipeux est très développé, les polysarcotiques.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOTÈNE s. m. (li-po-tè-ne — du gr. leipon, abandonner; pténe, qui vole). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipotènes se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPOMATOSE s. f. (li-po-ma-to-se — rad. lipome). Pathol. Etat de l'individu qui est porteur de lipomes multiples. Se dit aussi, par extension, d'individus chez lesquels le tissu adipeux est très développé, les polysarcotiques.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOTÈNE s. m. (li-po-tè-ne — du gr. leipon, abandonner; pténe, qui vole). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipotènes se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPIEN s. m. (li-pi-en — du gr. lipos, gras; pién, qui pousse). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipiens se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPPMANN (Gabriel), physicien français, né à Halletsch (Luxembourg) le 16 août 1845. Après avoir étudié la chimie et la physique dans les laboratoires les plus renommés de l'Allemagne et publié au cours de ces études quelques recherches personnelles de chimie, il fut vivement attiré par le monde savant en 1876 par une thèse magistrale sur la Relation entre les phénomènes électriques et capillaires. En continuant ses études dans cette direction avec une finesse et une précision remarquables d'expérimentation, il tira de son sujet tout ce qu'il contenait. Ces beaux travaux le conduisirent à l'invention de l'électromoteur capillaire, qui est une merveille de sensibilité, et celle du moteur électro-capillaire et de l'électromoteur capillaire. Il s'est aussi occupé de la polarisation des piles et des électrolytes, de la dilatation électrique du verre, de la mesure des résistances et de la détermination de l'ohm. Il a énoncé le principe de la conservation de l'électricité, et en a déduit des conséquences importantes, notamment la nécessité de contraction électrique des gaz, qui a été en effet observée depuis par Quincke (1880). Un pareil bagage désignait déjà, deux ans plus tard, le jeune Liouville, appelé à la succession de M. Lamont dans une des chaires de physique expérimentale; il avait été élu membre de l'Académie des sciences le 4 février 1886. Il a publié son Cours de thermodynamique (Paris, 1880) et son Cours d'acoustique et d'optique (Paris, 1888).

LIPPMANN (Maxime), homme politique français, né à Nyons (Drôme) le 2 août 1818. — Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1831 et de 1838, mais il fut élu député de Nyons le 5 janvier 1839. — LISSONNE (Maxime), révolutionnaire français, né à Paris en 1839. — Il revint en France après l'armistice de 1850, dirigea quelque temps les Bouffes-du-Nord et prit fréquemment part aux réunions politiques. En 1854, il fonda l'Ami du peuple, journal anarchiste, et l'année suivante ouvrit un cabaret, qu'il appela la Taverna du baigne, où il recevait ses amis. Il fut arrêté, en 1855, par les gendarmes. Cet établissement était situé dans un baraquement en planches, sur le boulevard Rochechouart; on y était reçu, à l'entrée, par un garde-chiourme, et le public était admis par un passage souterrain qui conduisait à Dante, que l'espérance était bannie de ce lieu. Malheureusement pour M. Lissonne, son bagne pour rien se trouvait situé sur un terrain qui appartenait à un riche marchand, fit à l'ancien membre de la Commune sommation de déguerpir. Mais M. Lissonne ne se contentait pas d'être directeur de la résistance. Les spectacles de son théâtre, les Bouffes-du-Nord sentaient à agiter en lui le démon de la scène, et il convia les Parisiens à assister au mois de janvier 1856 à la représentation d'un acte de son composition, les Folies-Rambuteau; ce chef-d'œuvre s'appelait : Une joie... Fut Délogé du boulevard Rochechouart, M. Lissonne s'établit rue de Valenciennes, où il se fit un théâtre, et fonda le Cabaret de la Révolution, qui n'eut que le précédent, qu'une existence éphémère. Ayant eu la fantaisie, en janvier 1858, de se rendre à une réception offerte à l'Élysée par le président de la République, il fut arrêté par les gendarmes, et fut conduit au Palais de Justice. Les juges le condamnèrent à six mois de prison, et le 17 juillet 1856. Cette nouvelle loi introduit, sous le nom de liquidation judiciaire, un véritable tempérament à la faillite. Aux termes de cette législation, le débiteur malheureux, mais de bonne foi, alors même qu'il est assigné en déclaration de faillite, peut obtenir le bénéfice de la liquidation s'il présente requête à cet effet au tribunal de commerce de son domicile, dans la quinzaine de la cessation de ses paiements. Les héritiers qui on font la demande dans le mois du décès de leur auteur, mort dans la quinzaine de la cessation de ses paiements, pourront également être admis au bénéfice de la liquidation judiciaire. Il en est encore ainsi des diverses sociétés en nom collectif, en commandite ou anonymes.

LIQUIDE s. m. (li-qui-de — du lat. liquidus, liquide). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOMATOSE s. f. (li-po-ma-to-se — rad. lipome). Pathol. Etat de l'individu qui est porteur de lipomes multiples. Se dit aussi, par extension, d'individus chez lesquels le tissu adipeux est très développé, les polysarcotiques.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOTÈNE s. m. (li-po-tè-ne — du gr. leipon, abandonner; pténe, qui vole). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipotènes se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPOMATOSE s. f. (li-po-ma-to-se — rad. lipome). Pathol. Etat de l'individu qui est porteur de lipomes multiples. Se dit aussi, par extension, d'individus chez lesquels le tissu adipeux est très développé, les polysarcotiques.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOTÈNE s. m. (li-po-tè-ne — du gr. leipon, abandonner; pténe, qui vole). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipotènes se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPIEN s. m. (li-pi-en — du gr. lipos, gras; pién, qui pousse). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipiens se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPPMANN (Gabriel), physicien français, né à Halletsch (Luxembourg) le 16 août 1845. Après avoir étudié la chimie et la physique dans les laboratoires les plus renommés de l'Allemagne et publié au cours de ces études quelques recherches personnelles de chimie, il fut vivement attiré par le monde savant en 1876 par une thèse magistrale sur la Relation entre les phénomènes électriques et capillaires. En continuant ses études dans cette direction avec une finesse et une précision remarquables d'expérimentation, il tira de son sujet tout ce qu'il contenait. Ces beaux travaux le conduisirent à l'invention de l'électromoteur capillaire, qui est une merveille de sensibilité, et celle du moteur électro-capillaire et de l'électromoteur capillaire. Il s'est aussi occupé de la polarisation des piles et des électrolytes, de la dilatation électrique du verre, de la mesure des résistances et de la détermination de l'ohm. Il a énoncé le principe de la conservation de l'électricité, et en a déduit des conséquences importantes, notamment la nécessité de contraction électrique des gaz, qui a été en effet observée depuis par Quincke (1880). Un pareil bagage désignait déjà, deux ans plus tard, le jeune Liouville, appelé à la succession de M. Lamont dans une des chaires de physique expérimentale; il avait été élu membre de l'Académie des sciences le 4 février 1886. Il a publié son Cours de thermodynamique (Paris, 1880) et son Cours d'acoustique et d'optique (Paris, 1888).

LIPPMANN (Maxime), homme politique français, né à Nyons (Drôme) le 2 août 1818. — Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1831 et de 1838, mais il fut élu député de Nyons le 5 janvier 1839. — LISSONNE (Maxime), révolutionnaire français, né à Paris en 1839. — Il revint en France après l'armistice de 1850, dirigea quelque temps les Bouffes-du-Nord et prit fréquemment part aux réunions politiques. En 1854, il fonda l'Ami du peuple, journal anarchiste, et l'année suivante ouvrit un cabaret, qu'il appela la Taverna du baigne, où il recevait ses amis. Il fut arrêté, en 1855, par les gendarmes. Cet établissement était situé dans un baraquement en planches, sur le boulevard Rochechouart; on y était reçu, à l'entrée, par un garde-chiourme, et le public était admis par un passage souterrain qui conduisait à Dante, que l'espérance était bannie de ce lieu. Malheureusement pour M. Lissonne, son bagne pour rien se trouvait situé sur un terrain qui appartenait à un riche marchand, fit à l'ancien membre de la Commune sommation de déguerpir. Mais M. Lissonne ne se contentait pas d'être directeur de la résistance. Les spectacles de son théâtre, les Bouffes-du-Nord sentaient à agiter en lui le démon de la scène, et il convia les Parisiens à assister au mois de janvier 1856 à la représentation d'un acte de son composition, les Folies-Rambuteau; ce chef-d'œuvre s'appelait : Une joie... Fut Délogé du boulevard Rochechouart, M. Lissonne s'établit rue de Valenciennes, où il se fit un théâtre, et fonda le Cabaret de la Révolution, qui n'eut que le précédent, qu'une existence éphémère. Ayant eu la fantaisie, en janvier 1858, de se rendre à une réception offerte à l'Élysée par le président de la République, il fut arrêté par les gendarmes, et fut conduit au Palais de Justice. Les juges le condamnèrent à six mois de prison, et le 17 juillet 1856. Cette nouvelle loi introduit, sous le nom de liquidation judiciaire, un véritable tempérament à la faillite. Aux termes de cette législation, le débiteur malheureux, mais de bonne foi, alors même qu'il est assigné en déclaration de faillite, peut obtenir le bénéfice de la liquidation s'il présente requête à cet effet au tribunal de commerce de son domicile, dans la quinzaine de la cessation de ses paiements. Les héritiers qui on font la demande dans le mois du décès de leur auteur, mort dans la quinzaine de la cessation de ses paiements, pourront également être admis au bénéfice de la liquidation judiciaire. Il en est encore ainsi des diverses sociétés en nom collectif, en commandite ou anonymes.

LIQUIDE s. m. (li-qui-de — du lat. liquidus, liquide). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOMATOSE s. f. (li-po-ma-to-se — rad. lipome). Pathol. Etat de l'individu qui est porteur de lipomes multiples. Se dit aussi, par extension, d'individus chez lesquels le tissu adipeux est très développé, les polysarcotiques.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOTÈNE s. m. (li-po-tè-ne — du gr. leipon, abandonner; pténe, qui vole). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipotènes se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPOMATOSE s. f. (li-po-ma-to-se — rad. lipome). Pathol. Etat de l'individu qui est porteur de lipomes multiples. Se dit aussi, par extension, d'individus chez lesquels le tissu adipeux est très développé, les polysarcotiques.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOTÈNE s. m. (li-po-tè-ne — du gr. leipon, abandonner; pténe, qui vole). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipotènes se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPOME s. m. (li-po-me — du gr. lipos, gras). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPIEN s. m. (li-pi-en — du gr. lipos, gras; pién, qui pousse). Zool. Genre d'insectes diptères brachycères, du groupe des Pupiparés, représentant la forme aptère des ornithobies ou mouches parasites des oiseaux. Les lipiens se caractérisent par les yeux accessoires très visibles et les ailes fragiles munies de nervures longitudinales.

LIPPMANN (Gabriel), physicien français, né à Halletsch (Luxembourg) le 16 août 1845. Après avoir étudié la chimie et la physique dans les laboratoires les plus renommés de l'Allemagne et publié au cours de ces études quelques recherches personnelles de chimie, il fut vivement attiré par le monde savant en 1876 par une thèse magistrale sur la Relation entre les phénomènes électriques et capillaires. En continuant ses études dans cette direction avec une finesse et une précision remarquables d'expérimentation, il tira de son sujet tout ce qu'il contenait. Ces beaux travaux le conduisirent à l'invention de l'électromoteur capillaire, qui est une merveille de sensibilité, et celle du moteur électro-capillaire et de l'électromoteur capillaire. Il s'est aussi occupé de la polarisation des piles et des électrolytes, de la dilatation électrique du verre, de la mesure des résistances et de la détermination de l'ohm. Il a énoncé le principe de la conservation de l'électricité, et en a déduit des conséquences importantes, notamment la nécessité de contraction électrique des gaz, qui a été en effet observée depuis par Quincke (1880). Un pareil bagage désignait déjà, deux ans plus tard, le jeune Liouville, appelé à la succession de M. Lamont dans une des chaires de physique expérimentale; il avait été élu membre de l'Académie des sciences le 4 février 1886. Il a publié son Cours de thermodynamique (Paris, 1880) et son Cours d'acoustique et d'optique (Paris, 1888).

LIPPMANN (Maxime), homme politique français, né à Nyons (Drôme) le 2 août 1818. — Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1831 et de 1838, mais il fut élu député de Nyons le 5 janvier 1839. — LISSONNE (Maxime), révolutionnaire français, né à Paris en 1839. — Il revint en France après l'armistice de 1850, dirigea quelque temps les Bouffes-du-Nord et prit fréquemment part aux réunions politiques. En 1854, il fonda l'Ami du peuple, journal anarchiste, et l'année suivante ouvrit un cabaret, qu'il appela la Taverna du baigne, où il recevait ses amis. Il fut arrêté, en 1855, par les gendarmes. Cet établissement était situé dans un baraquement en planches, sur le boulevard Rochechouart; on y était reçu, à l'entrée, par un garde-chiourme, et le public était admis par un passage souterrain qui conduisait à Dante, que l'espérance était bannie de ce lieu. Malheureusement pour M. Lissonne, son bagne pour rien se trouvait situé sur un terrain qui appartenait à un riche marchand, fit à l'ancien membre de la Commune sommation de déguerpir. Mais M. Lissonne ne se contentait pas d'être directeur de la résistance. Les spectacles de son théâtre, les Bouffes-du-Nord sentaient à agiter en lui le démon de la scène, et il convia les Parisiens à assister au mois de janvier 1856 à la représentation d'un acte de son composition, les Folies-Rambuteau; ce chef-d'œuvre s'appelait : Une joie... Fut Délogé du boulevard Rochechouart, M. Lissonne s'établit rue de Valenciennes, où il se fit un théâtre, et fonda le Cabaret de la Révolution, qui n'eut que le précédent, qu'une existence éphémère. Ayant eu la fantaisie, en janvier 1858, de se rendre à une réception offerte à l'Élysée par le président de la République, il fut arrêté par les gendarmes, et fut conduit au Palais de Justice. Les juges le condamnèrent à six mois de prison, et le 17 juillet 1856. Cette nouvelle loi introduit, sous le nom de liquidation judiciaire, un véritable tempérament à la faillite. Aux termes de cette législation, le débiteur malheureux, mais de bonne foi, alors même qu'il est assigné en déclaration de faillite, peut obtenir le bénéfice de la liquidation s'il présente requête à cet effet au tribunal de commerce de son domicile, dans la quinzaine de la cessation de ses paiements. Les héritiers qui on font la demande dans le mois du décès de leur auteur, mort dans la quinzaine de la cessation de ses paiements, pourront également être admis au bénéfice de la liquidation judiciaire. Il en est encore ainsi des diverses sociétés en nom collectif, en commandite ou anonymes.

LIQUIDE s. m. (li-qui-de — du lat. liquidus, liquide). Pathol. Tumeur graisseuse formée par des cellules plus volumineuses que celles du tissu adipeux normal dont elles ont la couleur jaunâtre et la consistance.

LIPOMATOSE s. f. (li-po-ma-to-se